



COMMISSION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DE LA COMMUNICATION

Communiqué de presse

Paris, le 4 mai 2020

La commission interpelle le ministre de la culture sur la situation alarmante du secteur du spectacle vivant

Depuis le 13 mars dernier, date de l'interdiction par le Gouvernement des rassemblements de plus de 100 personnes, le secteur de la culture est à l'arrêt. Musées, cinémas, salles de concerts et de spectacles, petits et grands événements ont précipitamment fermé leurs portes ou été déprogrammés pour permettre d'endiguer la propagation du coronavirus. Dans l'attente de l'annonce d'un plan de soutien par le Président de la République, la commission de la culture du Sénat a souhaité, dans un récent courrier adressé à Franck Riester, interpeller le Gouvernement sur la situation alarmante d'un secteur qui représente près de 3,2 % du PIB français - soit sept fois la valeur ajoutée produite par l'industrie automobile - et plus d'un million et demi d'emplois.

Mobilisée sur le sujet depuis la création de trois groupes de travail transpartisans consacrés à la « Création » animé par Sylvie Robert (SOCR - Ille-et-Vilaine), au « Patrimoine » placé sous la responsabilité d'Alain Schmitz (LR - Yvelines) et aux « Industries culturelles » piloté par Françoise Laborde (RDSE - Haute-Garonne), la commission estime que les acteurs culturels doivent en premier lieu disposer de visibilité. Si certains établissements seront autorisés à rouvrir leurs portes dès le 11 mai (bibliothèques, médiathèques, « petits » musées), le sort des salles de spectacle, des cinémas et des « grands » musées reste toujours en suspens. De même, les « petits » festivals sont plongés dans le désarroi, compte tenu de l'annonce d'une interdiction, au moins jusqu'au 2 juin, des rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique comme dans le cadre privé. La commission estime que les acteurs culturels ont besoin d'une clarification rapide sur le sort qui leur sera réservé, non seulement pour les mois à venir, mais également pour la nouvelle saison lancée à l'automne.

La commission souligne que les acteurs culturels réclament également la définition d'un cadre national visant à préciser les règles applicables au moment de la levée des interdictions. Elle appelle de ses vœux l'établissement d'un protocole sanitaire par le ministère, en association avec les collectivités territoriales et les associations du secteur, comparable à celui défini pour l'ouverture des établissements scolaires, permettant au secteur de préparer sereinement la réouverture des établissements culturels et la programmation des spectacles.

Elle estime que cette crise constitue par ailleurs l'occasion d'avancer sur la question du statut des artistes auteurs ou la structuration de certaines filières, à l'instar de celle des arts visuels. Catherine Morin-Desailly, présidente de la commission, assure que « *le lancement de tels projets innovants et mobilisateurs permettrait de répondre enfin aux inquiétudes exprimées avec force par l'ensemble des professionnels concernés au cours des semaines écoulées* ».

La commission souhaite enfin attirer l'attention du ministre sur la nécessité de rétablir une véritable concertation avec les acteurs culturels ainsi qu'une étroite coordination avec les collectivités territoriales, placées en première ligne en matière de soutien à la culture et d'organisation de la vie culturelle sur les territoires. Les membres de la commission demandent à ce sujet au ministre de leur fournir de plus amples informations concernant l'ordre du jour des prochaines réunions du Conseil des territoires pour la culture (CTC) ainsi que les modalités de fonctionnement, la composition, le périmètre d'intervention et le calendrier des travaux de ses déclinaisons régionales.

Le courrier adressé par Mme Morin-Desailly au ministre de la culture au nom de la commission est disponible ici.

La commission de la culture, de l'éducation et de la communication présidée par
Mme Catherine MORIN-DESAILLY (UC - Seine-Maritime)

Contact presse : Jean-Christian Labialle - 01.42.34.25.51 - presse@senat.fr